

PROGRAMMATION 2007-2013

Programme : PO Compétitivité

PROJET FSE

1. Intitulé du dossier, inscription dans PO et mesure :

Opérateur du projet : Promemploi ASBL

Code Projet : X101110

Nom du Projet : Une ardeur d'enfance pour accueillir nos petits

Objectif de l'action : PO Compétitivité

Axe (décision) : Axe 3

Mesure (décision) : Mesure 4

Description de l'action : Activités de mainstreaming de l'égalité des chances

Date de démarrage du programme : 01/01/2008

Date de clôture du programme : 31/12/2009

2. Données administratives de l'organisme promoteur du projet

Organisme promoteur

Dénomination : Promemploi ASBL

Acronyme : néant

Nature juridique : Asbl

Type de l'organisation : ONE garde d'enfants

Adresse : Rue des Déportés, 140

Code postal : 6700

Localité : ARLON

Téléphone : 063/24.25.29

Fax : 063/24.25.29

E-mail : info@promemploi.be

Site internet : www.promemploi.be

Personne juridiquement responsable

Nom : ANTOINE

Prénom : Bruno

Personne à contacter

Nom : LEFEBVRE

Prénom : Sylvie

Téléphone : 063/24.25.22

E-mail : sylvie.lefebvre@promemploi.be

Fonction : Chef de projet

Données relatives aux paiements

N° de compte : 267-0007376-23

Titulaire de compte : Promemploi ASBL

Assujetti à la TVA : Non assujetti

3. Analyse du contexte et description des problèmes et des besoins

Préambule

Le présent portefeuille procède de la même logique de construction que le portefeuille "Une ardeur d'enfance pour toutes et tous" présenté dans le cadre du 1er appel à projets FSE. Il s'appuie sur les mêmes constats et poursuit les mêmes objectifs de renforcement et diversification de l'offre d'accueil 0-3 ans en province de Luxembourg, dans une optique d'égalité des chances entre les hommes et les femmes mais également entre tous les enfants. Il est coordonné par le même chef de file

qu'"Une ardeur d'enfance pour toutes et tous", l'ASBL Promemploi. C'est au niveau de la composition du portefeuille et des projets structurants que se situe l'innovation, dans la mesure où ce seront d'autres besoins d'accueil 0-3 ans et d'autres zones de la province qui seront travaillés.

Analyse du contexte et description des problèmes et des besoins

L'accueil des enfants en des lieux éducatifs de qualité est pour eux un droit fondamental inscrit dans la Convention internationale du 20 novembre 1989 relative aux Droits de l'Enfant, et réaffirmé en Communauté française par le biais de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le Code de Qualité de l'Accueil, approuvé le 31 mai 1999. Pour leurs parents, il est aussi une condition sine qua non d'accès au marché du travail et de la formation, et par ce fait même un outil essentiel de conciliation vie familiale - vie professionnelle et d'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Pourtant, ce double rôle aujourd'hui reconnu aux milieux d'accueil (éducatif et de soutien à la parentalité) n'a pas toujours été encouragé. Ainsi, jusqu'au milieu du 20ème siècle, les crèches furent surtout considérées comme des centres accueillant des enfants en difficulté. Avec l'accès grandissant des femmes au monde du travail dès les années soixante, la demande de garde d'enfants s'est considérablement accrue, avec une évolution telle au cours de ces dernières décennies qu'il est devenu difficile, de nos jours, pour les personnes qui ont charge d'enfants, de concilier responsabilités parentales, professionnelles (travail, formation ou recherche d'emploi) et engagements sociaux. Or, personne aujourd'hui ne réfute le constat d'une insuffisance de places d'accueil de l'enfance en Communauté française, et ce malgré les efforts fournis par cette dernière. Cette situation force de nombreuses mères (le salaire des femmes étant encore majoritairement inférieur à celui de leur époux ou compagnon) et de plus rares pères à suspendre ou diminuer leurs activités professionnelles. Ouvrir des places d'accueil destinées aux enfants de 0 à 3 ans représente un véritable enjeu de société. A l'heure actuelle, le nombre de places totalisées par la Communauté française ne permet d'offrir qu'un taux de couverture de l'ordre de 23,3%, alors que l'Union européenne attend de chaque pays membre qu'il soit en mesure d'offrir à l'horizon 2010 un taux de couverture de 33%, soit l'obligation pour la Communauté française d'ouvrir 8.000 places supplémentaires dans les prochaines années.

Relever ce défi et atteindre cet objectif nécessite la mobilisation de tous les acteurs : Etat fédéral, Entités fédérées, Pouvoirs publics locaux, milieux d'accueil, entreprises, secteur associatif, partenaires sociaux, ...

Ajoutons que ce défi quantitatif se double d'un défi qualitatif qui consiste à enrayer la féminisation des métiers de l'enfance. Non pas que la qualité de l'accueil réalisé par des professionnelles doive être mise en cause : il s'agit plutôt de permettre aux enfants d'évoluer dès leur plus jeune âge dans un environnement fait de figures masculines et féminines, à l'image de l'espèce humaine. Nous savons que cette mixité favorise, dans le chef des enfants, la construction d'une personnalité équilibrée et respectueuse de la diversité au sein de la société. Un meilleur investissement des hommes dans les métiers de l'éducation des enfants passera sans doute par une revalorisation de ces métiers (revalorisation salariale, primauté du temps plein par rapport au temps partiel, ...).

L'accueil en province de Luxembourg

Notre province est confrontée à une inadéquation entre l'offre en matière d'accueil des enfants de 0 à 12 ans et la demande provenant des employeurs, des travailleurs et des personnes à la recherche d'un emploi.

Cette inadéquation porte sur les points suivants :

- Le manque de places d'accueil en général (malgré les efforts déjà fournis) : 27% des communes de la province ont un taux de couverture inférieur au taux moyen de la Communauté française et 70% des communes n'ont pas encore atteint le taux de couverture attendu par l'Union européenne
- Le manque de places d'accueil accessibles aux familles défavorisées (= milieux d'accueil pratiquant des tarifs proportionnels aux revenus du ménage)
- La répartition inégale des places d'accueil disponibles (taux de couverture oscillant selon les communes entre 10% et 56%)
- L'absence ou rareté de certaines modalités d'accueil « atypique » telles que l'accueil d'urgence, l'accueil flexible et l'accueil occasionnel
- La rareté des milieux d'accueil directement accessibles aux enfants porteurs d'un handicap

Cette inadéquation est d'autant plus problématique que la province connaît un développement

économique et démographique continu (environ 1% par an). Elle a vécu une forte évolution de sa population sur la période 2000-2006 : + 4,8% (+ 2,2% en Région wallonne). Elle possède également une population proportionnellement plus jeune que celle de la Région wallonne et de la Belgique, particulièrement dans la classe d'âge 0-14 ans qui représente 19,6% de la population en Luxembourg, contre 18% en Wallonie et 17,1% en Belgique. Au 30 juin 2004, le taux d'emploi de la province était de 61,5%, soit 5,6% de mieux qu'en Région wallonne et 1,2% de mieux qu'en Belgique. Mais ici encore on constate qu'à l'échelon communal, de grandes disparités apparaissent.

Les besoins des usagers (les parents) en matière d'accueil induisent la nécessité de développer de nouvelles places d'accueil dans les zones moins couvertes et de combler les lacunes là où des milieux d'accueil existent déjà mais sont saturés, tout en permettant aux parents de choisir la formule d'accueil qui leur convient le mieux (collectif ou à caractère familial, privé ou public, ...).

Face aux évolutions socio-économiques (augmentation des familles monoparentales ou flexibilité accrue des horaires de travail), de nouveaux besoins se font sentir, dont la réponse passe par la mise sur pied de modalités d'accueil atypique encore peu présentes dans la province.

Les différentes actions à mettre en œuvre, et en particulier la création de nouvelles places d'accueil, doivent également permettre de répondre aux besoins des entreprises déjà présentes sur le territoire de la province : diminution de l'absentéisme et du stress au travail, fidélisation du personnel ou encore facilitation de l'embauche de personnel qualifié.

L'attractivité économique de la province serait également renforcée par un équipement en services aux personnes plus favorable à l'implantation de nouvelles entreprises.

Un diagnostic socio-économique de la province de Luxembourg a été réalisé par le CSEF du Luxembourg belge sur base des travaux suivants :

- Le programme opérationnel Compétitivité régionale et Emploi, Henri CAPRON, 2007
- "Chiffres et réalités", RIEAL, 2e édition, 2007
- "Etat des lieux socio-économique de la province de Luxembourg", FOREM, édition 2006
- "Votre commune à la loupe", IDELux, édition n°1, 2006

Il confirme ce qu'une précédente étude du service "Egalité des Chances" de la Province de Luxembourg avait mis en évidence il y a 3 ans, à savoir une réelle difficulté d'accès à l'emploi et à la formation pour les femmes.

En Luxembourg belge, le taux d'emploi des femmes (53,1%) est inférieur de 16,6% à celui des hommes (69,7%) et sa croissance est moins rapide. Comme on pouvait le craindre, les femmes y sont plus sévèrement touchées par le chômage que les hommes. Le taux de chômage féminin est de plus en nette augmentation (+ 10,3% entre 1999 et 2004), à l'inverse des évolutions observées en Wallonie et en Belgique. Au 30 juin 2006, 55,8% des demandeurs/euses d'emploi indemnisé-e-s (DEI) de la province étaient des femmes. C'est dans la tranche d'âge 30-40 ans que l'écart avec les hommes est le plus marqué. Les femmes représentent également 59,5% des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et à l'inverse du reste de la Belgique, leur proportion va croissante.

Enfin, le Luxembourg connaît le taux de participation à la formation tout au long de la vie le plus bas de Belgique, et jusqu'à 2004 - date de la dernière mesure - ce taux n'a pas augmenté (contrairement aux autres provinces).

Il y a donc lieu de soutenir les femmes en agissant au niveau de l'accessibilité financière, géographique et organisationnelle des services d'accueil des enfants : toujours en raison des problèmes de mobilité et tenant compte de la contrainte de notre faible densité de population, nous devons parvenir à un "maillage" de notre province en services d'accueil des enfants. Ce maillage doit permettre à chacun-e de trouver à une distance raisonnable de son domicile ou de son lieu de travail une formule d'accueil adaptée à ses besoins et accessible au niveau financier. Ce maillage contribuera à lutter contre le "malaise social" relevé par le diagnostic du CSEF, grâce notamment au rôle éducatif joué par les milieux d'accueil de l'enfance. Il contribuera également à la création d'emploi de proximité (dans tous les sens du terme !).

En conclusion, nous pouvons affirmer que le Luxembourg belge a développé un accueil 0-3 ans globalement performant, derrière lequel se cachent de fortes disparités entre les communes : il y a des zones de la province où l'offre est élevée et diversifiée, mais d'autres où la pénurie de places règne. L'effet pénalisant de cette disparité est aggravé par les difficultés de mobilité vécues par de nombreux Luxembourgeois et Luxembourgeoises. Nous manquons par contre cruellement d'accueil

atypique : possibilités d'accueil flexible, d'urgence, occasionnel et des enfants porteurs d'un handicap. Plusieurs facteurs expliquent ces manques :

- A ce jour, les efforts faits par les milieux d'accueil pour plus de flexibilité ou une ouverture à des enfants différents ne sont pas ou trop peu soutenus par les pouvoirs publics. Rares sont donc les milieux d'accueil qui s'y risquent. De plus, les conditions nécessaires à cet accueil atypique sont méconnues, sous-évaluées (d'où échec) ou surévaluées (d'où méfiance)
- Faute d'un statut complet pour les accueillant-e-s, les services d'accueillant-e-s d'enfants conventionné-e-s peinent à recruter
- Il reste très complexe d'ouvrir un milieu d'accueil. Des aides existent, mais elles sont extrêmement rigides et pas toujours coordonnées. De plus, elles ne laissent aucune chance à des projets spontanés, "atypiques" ou particulièrement innovants

Nous nous proposons donc de :

1. Faciliter, via un travail d'animation et de gestion du portefeuille, le processus de création/extension de places d'accueil typiques et atypiques et l'information du public
2. Mener des expériences pilotes ou des activités de création/extension de places d'accueil typiques et atypiques via les projets structurants des partenaires

4. Plan d'action

1. Résumé et objectif spécifique

Résumé :

"Une ardeur d'enfance pour accueillir nos petits" est un portefeuille dédié à la création de places d'accueil pour enfants de 0 à 3 ans en province de Luxembourg. L'accent a été mis sur la réponse aux besoins actuellement trop peu rencontrés en privilégiant l'ouverture de places d'accueil d'urgence, flexible, occasionnel et des enfants porteurs d'un handicap. Le portefeuille permettra l'échange d'expertise entre partenaires afin d'augmenter la quantité et la qualité de l'offre d'accueil.

Objectif spécifique :

En matière d'accueil de l'enfance en province de Luxembourg, répondre aux besoins encore non rencontrés en promouvant et soutenant une offre d'accueil des enfants de 0 à 3 ans qui réponde aux besoins du terrain afin de faciliter la conciliation vie familiale / vie professionnelle et de renforcer l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, ainsi qu'entre tous les enfants.

2. Description des activités programmés et des modalités de mise en œuvre

Données qualitatives : programmes et description des activités

ACTIVITES PRISES EN CHARGE PAR LE CHEF DE FILE DU PORTEFEUILLE (Promemploi), en collaboration avec les partenaires du projet :

Assurer l'animation et la gestion du portefeuille : la coordination des partenaires et des activités, l'interface entre le projet et l'environnement dans lequel il s'inscrit, la gestion administrative et financière du portefeuille, le suivi des projets structurants, l'évaluation du projet, ...

Pour ce faire, Promemploi organisera au minimum :

- 2 Comités d'accompagnement par an
- 5 Comités techniques par an
- 3 Comités de suivi par an

Promemploi organisera en outre au moins 1 séminaire de 2 demi-journées par an, afin de

favoriser l'empowerment et le mainstraining du projet.

Description détaillée des activités à charge de Promemploi : activités d'observation, d'expertise et d'animation :

- Se tenir à l'écoute des partenaires porteurs de projet structurant
- Informer sur la méthode à appliquer pour mener à bien le projet, sur les pratiques et la législation du secteur
- Conseiller pour une bonne gestion des contraintes et sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre
- Evaluer et suggérer des améliorations
- Accompagner/assister le partenaire, à sa demande, sur tous/certains aspects du processus de création de places d'accueil
- Assurer le suivi continu du projet et, si besoin, le redynamiser
- Jouer un rôle d'ensemblier vis-à-vis des acteurs concernés par le projet (ONE, Chambre de Commerce, AFSCA, architecte, pompiers, etc.)

ACTIVITES PRISES EN CHARGE PAR LES PARTENAIRES PORTEURS DE PROJETS STRUCURANTS INTEGRES DANS LE PORTEFEUILLE :

- COMMUNE DE BERTOEGNE

Création d'une maison communale d'accueil de l'enfance (MCAE) de 12 places pour enfants de 0 à 3 ans, ouverte du lundi au vendredi de 7H30 à 18H30.

- COMMUNE DE DURBUY

Création d'une halte garderie communale de 6 places pour enfants de 0 à 3 ans, ouverte dans un premier temps 2 journées complètes et un demi-jour par semaine suivant des horaires flexibles.

- COMMUNE DE GOUVY

Création d'une halte garderie de 6 places pour enfants de 0 à 3 ans valides ou porteurs d'un handicap, ouverte quatre jours par semaine de 8h30 à 16h30.

- COMMUNE DE LEGLISE

Introduire de la flexibilité dans les heures d'accueil de la crèche (enfants de 0 à 3 ans valides ou porteurs d'un handicap) communale « Cœurs d'enfants » de 18 places qui doit s'ouvrir dans les prochains mois : alors que le minimum d'heures d'ouverture requis par l'ONE est de 10h, la commune prévoit une ouverture de 7H à 18H30, soit 11H30.

- COMMUNE DE PALISEUL

Création d'une halte garderie de 12 places pour enfants de 0 à 3 ans, ouverte 3 jours par semaine de 7H à 19H.

- Halte garderie "La Pause Grenadine" - Bastogne

Extension des jours et heures d'ouverture de la halte garderie (accueil occasionnel d'enfants de 0 à 3 ans) : passage de 4 jours par semaine de 9H à 16 H à 5 jours par semaine de 8 H à 17 H, et ceci pour pouvoir accueillir les enfants dont les parents suivent une formation de courte durée (1,2 ou 3 mois). Extension de la capacité d'accueil de la halte garderie par un meilleur aménagement des locaux.

- Crèche "la Tarentelle" - Libramont

Création d'une crèche de 25 places pour enfants de 0 à 3 ans, valides ou porteurs d'un handicap, dans le cadre de l'extension d'une crèche existante de 48 places fonctionnant depuis 1989. Fonctionnement à horaires flexibles.

3. Plan de mise en œuvre et chronogrammes annuels

1. Plan de mise en œuvre

Séquençage du projet :

1. PROMEMPLOI

2009 :

- 2 Comités d'accompagnement, 5 Comités techniques, 3 Comités de suivi, 1 séminaire
- Animation et gestion du portefeuille : coordination des partenaires et des activités, interface entre le projet et l'environnement dans lequel il s'inscrit, gestion administrative et financière du portefeuille, suivi des projets structurants, évaluation du projet, ...
- Activités d'observation, d'expertise et d'animation

2. PROJETS STRUCTURANTS

- COMMUNE DE BERTOEGNE

Mars 2008 : lancement de l'activité, inauguration de la MCAE

Avril à décembre 2008 : accueil des enfants

2009 : accueil des enfants

- COMMUNE DE GOUVY

Juillet et août 2008 : campagne de recrutement

Septembre et octobre 2008 : déclaration d'activités à l'ONE, engagement du personnel, organisation et mise en œuvre du projet : rafraîchissement des locaux, réunions d'organisation, rédaction du projet pédagogique, achats de l'équipement, organisation des locaux

Novembre et décembre 2008 : ouverture et inauguration de la halte garderie, promotion du service, accueil des enfants

2009 : accueil des enfants, promotion continuée du service et des organismes qui le soutiennent financièrement

- COMMUNE DE LEGLISE

Décembre 2009 : Travail du projet pédagogique, mise en place de l'organisation générale de la crèche

- Halte garderie "La Pause Grenadine" - Bastogne

2009 : accueil des enfants avec entrée en vigueur des nouveaux horaires (+ 1 jour/semaine; + 2 heures/jour), évaluation du fonctionnement à horaires élargis

2011 : accueil des enfants avec hausse de la capacité d'accueil et évaluation finale du nouveau mode de fonctionnement

- Crèche "la Tarentelle" - Libramont

Janvier à avril 2009 : aménagement des bâtiments et de l'espace extérieur

Avril-mai 2009 : ouverture de la crèche et accueil des enfants

Mai à décembre 2009 : accueil des enfants

2. Chronogrammes annuels

Chronogramme 2008

Nombre d'activités pour l'action : 2													
Activité	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	
Bertogne : préparation, ouverture MCAE et accueil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Gouvy : préparation, ouverture HG et accueil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Chronogramme 2009

Nombre d'activités pour l'action : 6													
Activité	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	
Bertogne : accueil des enfants	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Gouvy : accueil des enfants	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
La Pause Grenadine : accueil des enfants	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
La Tarentelle : aménagements int./ext. et accueil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Léglise : préparation à l'accueil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Promemploi : animation et gestion du portefeuille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

4. Résultats attendus

Objectif spécifique =

En matière d'accueil de l'enfance en province de Luxembourg, répondre aux besoins encore non rencontrés en promouvant et soutenant une offre d'accueil des enfants de 0 à 3 ans qui réponde aux besoins du terrain afin de faciliter la conciliation vie familiale / vie professionnelle et de renforcer l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, ainsi qu'entre tous les enfants.

Résultats attendus :

1. Le processus de création/extension de places d'accueil typiques et atypiques est facilité
2. Les solutions d'accueil pour les besoins (a)typiques sont augmentées :
 - Bertogne : + 12 places en accueil traditionnel, participation financière des parents suivant barème ONE
 - Durbuy : + 6 places en accueil occasionnel flexible, participation des parents proportionnelle aux revenus
 - Gouvy : + 6 places en accueil occasionnel, pour enfants valides et porteurs d'un handicap
 - Léglise : + 24 places en accueil flexible pour enfants valides et porteurs d'un handicap, participation financière des parents suivant barème ONE
 - Paliseul : + 12 places en accueil occasionnel flexible, tarif réduit pour les parents en formation d'intégration socioprofessionnelle
 - La Pause Grenadine : + 1 jour d'ouverture hebdomadaire et + 2H d'accueil/jour, + 4 places en accueil occasionnel (passage de 8 à 12 places), tarif réduit pour les parents en formation d'intégration socioprofessionnelle (0,50 €/H au lieu de 2,50 €/H)
 - La Tarentelle : + 18 places en accueil traditionnel et flexible, pour enfants valides et porteurs d'un handicap, participation financière des parents suivant barème ONE
3. L'offre d'accueil est plus visible pour le grand public
4. La conciliation vie familiale / vie professionnelle des familles concernées est facilitée
5. Des emplois durables ont été créés
6. L'égalité des chances entre enfants valides et enfants porteurs de handicap a été renforcée

Liens logiques entre les différents résultats prévus :

1. DEMONSTRATION

Si le processus de création/extension de places d'accueil typiques et atypiques est facilité
Si les solutions d'accueil pour les besoins (a)typiques sont augmentées
Si l'offre d'accueil est plus visible pour le grand public
Alors l'offre d'accueil sera mieux adaptée aux besoins du terrain (opérateurs et utilisateurs des services d'accueil des enfants).

Si l'offre d'accueil répond mieux aux besoins du terrain,
Alors les besoins encore non rencontrés ou insuffisamment rencontrés (décrits par ailleurs) auront trouvé une réponse satisfaisante.

2. COMMENTAIRES

En matière d'offre d'accueil, notre projet recherche 2 types de résultats :

1. La facilitation, via un travail d'animation et de gestion du portefeuille, du processus de création/extension de places d'accueil typiques et atypiques et l'information du public
2. Des créations/extensions de places typiques et atypiques via les projets structurants des partenaires

Les activités rattachées au premier type de résultats viennent donc soutenir les activités rattachées au second type de résultats, tandis que ces dernières alimentent le travail d'animation et de gestion du portefeuille par les enseignements de l'expérimentation et de l'action sur le terrain (méthodologie de la recherche-action).

Effets et bénéfices attendus pour les différentes catégories de bénéficiaires :

1. Le secteur de l'accueil de l'enfance 0 – 3 ans en province de Luxembourg, toutes modalités confondues et travailleurs compris.

§ Renforcement de l'encadrement.

§ Facilitation de la recherche de moyens financiers nouveaux (subventionnement, aides à l'emploi, conventionnement avec les employeurs...).

§ Soutien pour l'amélioration des pratiques éducatives.

§ Mise en réseau.

§ Représentation et défense du secteur.

Les milieux d'accueil sont invités dans "Une ardeur d'enfance pour toutes et tous" à développer des "projets structurants" répondant à des besoins d'accueil encore non rencontrés. Ils ont pour ce faire été conviés à définir leur implication financière et à s'y présenter comme bénéficiaires du projet.

2. Les demandeurs/euses d'emploi désireux/euses de se réinsérer dans le marché de l'emploi ou de la formation dans le secteur de l'accueil :

§ Multiplication des débouchés professionnels.

§ Refinancement du secteur.

3. Les utilisateurs (pères, mères, enfants) présents et à venir de milieux d'accueil existants ou à créer. Les demandeurs/euses d'emploi connaissant des difficultés de garde de leurs enfants empêchant, limitant ou compliquant leur accès à l'emploi ou à la formation :

§ Multiplication des places disponibles et choix de la formule (à caractère familial ou en collectivité, public ou privé,...).

§ Amélioration de la qualité, de la flexibilité et de l'accessibilité (géographique, culturelle, sociale) des services d'accueil.

4. Les communes et CPAS du Luxembourg belge :

§ Diversification des services proposés à leur population et réponse aux besoins encore non rencontrés.

§ Existence d'une assistance technique au montage de projet.

§ Cofinancement des initiatives.

Les communes et CPAS sont invités dans "Une ardeur d'enfance pour toutes et tous" à développer des "projets structurants" répondant à des besoins d'accueil encore non rencontrés sur leur territoire. Ils ont pour ce faire été conviés à définir leur implication financière et à s'y présenter comme bénéficiaires du projet.

5. Les entreprises de la province (privées ou publiques) :

§ Diminution de l'absentéisme et du stress au travail, stabilisation du personnel, facilitation du recrutement, ...

§ Possibilités de soutenir les efforts de conciliation vie familiale / vie professionnelle de leurs collaborateurs/trices.

§ Possibilités de développer des actions inter-entreprises.

§ Possibilités d'une prise en charge de l'étude, de la concrétisation et de l'exploitation de projets d'accueil associant les entreprises (dispositif « SEMA » de conventionnement avec les employeurs).

Acteurs ou partenaires potentiels de développement de sous-projets novateurs en réponse aux problèmes de flexibilité et de recrutement de personnel.

6. Les organisations membres du service « Une ardeur d'enfance » de l'ASBL Promemploi : CSEF, Province, ONE, Ligue des Familles, Mutualités, Fédérations Patronales et coordination de Pouvoirs Organisateurs (PO) du secteur :

§ Prise en compte et relais des revendications des publics représentés (familles utilisatrices des milieux d'accueil, travailleurs du secteur, ...).

§ Prise en compte et intégration des points de vue et des intérêts de toutes les parties.

5. Bénéficiaires

1. Le secteur de l'accueil de l'enfance 0 – 3 ans en province de Luxembourg, toutes modalités confondues et travailleurs compris.

Caractéristiques au 31.12.2006 :

- 10 crèches (11 % de la capacité d'accueil de la province)

- 20 Maisons communales d'Accueil de l'Enfance (12 %)

- 23 Maisons d'Enfants (13 %)

Accueil en collectivité = 36 %

- 154 Accueillantes autonomes (21 %)

- 315 Accueillantes conventionnées réparties en 7 services (43 %)

Accueil à caractère familial = 64 %

Accueil subventionné = 66 %

Accueil non subventionné = 34 %

A notre connaissance, les travailleurs du secteur de l'accueil 0-3 ans sont à 100% des ... travailleuses !

A noter que l'accueil subventionné, plus accessible financièrement car soumis aux barèmes de l'ONE, perd lentement mais sûrement du terrain par rapport à l'accueil non subventionné (Accueillantes autonomes et Maisons d'Enfants), généralement plus cher.

Intérêts et attentes :

§ Renforcer l'encadrement.

§ Soutenir la recherche de moyens financiers nouveaux (subventionnement, aides à l'emploi, conventionnement avec les employeurs...).

§ Favoriser l'amélioration des pratiques éducatives.

§ Promouvoir la mise en réseau.

§ Assurer la représentation et la défense du secteur.

Les milieux d'accueil sont invités dans "Une ardeur d'enfance pour toutes et tous" à développer des "projets structurants" répondant à des besoins d'accueil encore non rencontrés. Ils ont pour ce faire été conviés à définir leur implication financière et à s'y présenter comme bénéficiaires du projet.

Le secteur de l'accueil est représenté au sein du projet par le Comité de suivi du service « Une ardeur d'enfance » créé et animé par Promemploi.

Le Comité de suivi du service « Une ardeur d'enfance » intervient en amont et en aval du projet, étant à la fois le lieu de détection des besoins du secteur et d'élaboration des réponses à y apporter. Le secteur est le premier bénéficiaire des actions entreprises dans le cadre du projet.

2. Les demandeurs/ses d'emploi désireux/ses de se réinsérer dans le marché de l'emploi ou de la formation dans le secteur de l'accueil :

Caractéristiques :

Le secteur de l'accueil est attractif pour les demandeuses d'emploi, nettement moins pour les demandeurs d'emploi : il est tenace le vieux cliché selon lequel il suffit d'être ou d'avoir été mère pour savoir s'occuper des enfants des autres... Il y a donc lieu d'accompagner cette volonté de réinsertion en la précisant, en la démystifiant, parfois même en la réorientant. A noter la nécessité de masculiniser le secteur en favorisant l'accès des hommes aux emplois de puériculteurs, d'accueillants d'enfants, et en sensibilisant les Pouvoirs Organisateurs.

Intérêts et attentes :

- § Multiplication des débouchés professionnels.
- § Refinancement du secteur.

3. Les utilisateurs (pères, mères, enfants) présents et à venir de milieux d'accueil existants ou à créer. Les demandeurs/euses d'emploi et les travailleurs/euses connaissant des difficultés de garde de leurs enfants empêchant, limitant ou compliquant leur accès à l'emploi ou à la formation :

Caractéristiques :

Demande non rencontrée de places 0 – 3 ans ou de places d'accueil atypique difficilement quantifiable car les mêmes familles se retrouvent dans toutes les listes d'attente d'une même région. Le portail wallon "Accueildesenfants.be" (portail Internet créé par un PDD EQUAL et hébergé sur le site de la Région wallonne, et qui permet de recenser l'offre d'accueil sur un territoire donné) qui va être testé en Luxembourg belge pourrait jouer un rôle dans l'identification par les familles des places d'accueil disponibles.

Intérêts et attentes :

- § Multiplication des places disponibles et choix de la formule (à caractère familial ou en collectivité, public ou privé,...).
- § Amélioration de la qualité, de la flexibilité et de l'accessibilité (géographique, culturelle, sociale) des services d'accueil.

Les utilisateurs de services d'accueil sont représentés dans le projet par La Ligue des Familles, elle-même membre du Comité de suivi du service « Une ardeur d'enfance ».

4. Les communes et CPAS du Luxembourg belge :

Caractéristiques :

Institutions politiques agissant sur le territoire communal et investies de compétences générales.

La commune et le CPAS sont des acteurs politiques incontournables pour le développement de l'offre d'accueil sur leur territoire.

Intérêts et attentes :

- § Volonté d'étendre la gamme de services proposés à leur population, afin de répondre aux besoins encore non rencontrés.
- § En demande d'assistance technique au montage de projet.
- § Cofinancement des initiatives.

Les communes et CPAS sont impliqués dans le projet via les réunions du Comité d'accompagnement et des contacts individualisés sur les thématiques qui les intéressent.

Les communes et CPAS sont invités dans "Une ardeur d'enfance pour toutes et tous" à développer des "projets structurants" répondant à des besoins d'accueil encore non rencontrés sur leur territoire. Ils ont pour ce faire été conviés à définir leur implication financière et à s'y présenter comme bénéficiaires du projet.

5. Les entreprises de la province (privées ou publiques) :

Caractéristiques :

Production de valeur ajoutée, variable selon l'objet social.

Intérêts et attentes :

§ Diminution de l'absentéisme et du stress au travail, stabilisation du personnel, facilitation du recrutement, ...

§ Volonté de soutenir les efforts de conciliation vie familiale / vie professionnelle de leurs collaborateurs/trices.

§ Intérêt pour le développement d'actions inter-entreprises.

§ L'accueil n'étant pas le métier de l'entreprise, souhait d'une prise en charge de l'étude, de la concrétisation et de l'exploitation de projets d'accueil associant les entreprises (dispositif « SEMA » de conventionnement avec les employeurs).

Acteurs ou partenaires potentiels de développement de sous-projets novateurs en réponse aux problèmes de flexibilité et de recrutement de personnel.

6. Les organisations membres du service « Une ardeur d'enfance » de l'ASBL Promemploi : CSEF, Province, ONE, Ligue des Familles, Mutualités, Fédérations Patronales et coordination de Pouvoirs Organisateurs (PO) du secteur :

Caractéristiques :

Ligue des Familles, Mutualités, Fédérations Patronales et coordinations de PO du secteur : organisations ou mouvements impliqués dans le secteur de l'accueil au titre de PO, de groupe de pression ou de porte-parole.

Intérêts et attentes :

§ Prise en compte des revendications des publics représentés (familles utilisatrices des milieux d'accueil, travailleurs/euses du secteur, ...).

§ Travailler à la convergence des points de vue et à la rencontre des intérêts de toutes les parties.

6. Indicateurs

Indicateurs 2008

	prévisions	
	Total	Femmes
Nombre total des participants	0	0
Statut		
Actifs	0	0
Actifs indépendants	0	0
Demandeurs d'emploi	0	0
Demandeur d'emploi de longue durée	0	0
Inactifs	0	0
Inactif dans le domaine de l'éducation et de la formation	0	0
Age		
Moins de 25 ans	0	0

Personnes de 55 à 64 ans	0	0
Groupe vulnérable		
Migrants	0	0
Minorités	0	0
Handicapés	0	0
Autres défavorisés	0	0
Niveau de qualification		
Enseignement primaire ou secondaire inférieur (CITE 1 et 2)	0	0
Enseignement secondaire supérieur (CITE 3)	0	0
Enseignement post-secondaire ne relevant pas de l'enseignement supérieur (CITE 4)	0	0
Enseignement supérieur (CITE 5 et 6)	0	0

	prévisions	
	Total	Femmes
Indicateurs de réalisation		
Nombre de bénéficiaires directs	0	0
Volume d'activités (en nombre d'heures)	0	0

	prévisions	
	Total	Femmes
Indicateurs de résultats		
Nombre de stagiaires mis à l'emploi à l'issue de la formation	0	0
Nombre de bénéficiaires en fin d'action	0	0
Nombre d'abandons	0	0
Nombre de sorties positives	0	0
Nombre de poursuites de formation	0	0

Indicateurs 2009

	prévisions	
	Total	Femmes
Nombre total des participants	0	0
Statut		
Actifs	0	0
Actifs indépendants	0	0
Demandeurs d'emploi	0	0
Demandeur d'emploi de longue durée	0	0
Inactifs	0	0
Inactif dans le domaine de l'éducation et de la formation	0	0
Age		
Moins de 25 ans	0	0
Personnes de 55 à 64 ans	0	0
Groupe vulnérable		

Migrants	0	0
Minorités	0	0
Handicapés	0	0
Autres défavorisés	0	0
Niveau de qualification		
Enseignement primaire ou secondaire inférieur (CITE 1 et 2)	0	0
Enseignement secondaire supérieur (CITE 3)	0	0
Enseignement post-secondaire ne relevant pas de l'enseignement supérieur (CITE 4)	0	0
Enseignement supérieur (CITE 5 et 6)	0	0

	prévisions	
	Total	Femmes
Indicateurs de réalisation		
Nombre de bénéficiaires directs	0	0
Volume d'activités (en nombre d'heures)	0	0

	prévisions	
	Total	Femmes
Indicateurs de résultats		
Nombre de stagiaires mis à l'emploi à l'issue de la formation	0	0
Nombre de bénéficiaires en fin d'action	0	0
Nombre d'abandons	0	0
Nombre de sorties positives	0	0
Nombre de poursuites de formation	0	0

5. Cadre partenarial

1. Identification des partenaires

Partenaire

Dénomination : ASBL Promemploi

Type d'organisation : Autres (à préciser)

Nature juridique : Asbl

Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé

Adresse : Rue des Déportés, 140

Code postal : 6700

Localité : ARLON

Téléphone : 063/24.25.22

Fax : 063/24.25.29

E-mail : sylvie.lefebvre@promemploi.be

Personne juridiquement responsable

Nom : DORY

Prénom : Anne-Marie

Téléphone : 063/24.22.60

E-mail : anne-marie.dory@fgtb.be

Fonction : Présidente

Fonds

Fonds concerné : FSE

Projet FSE : X1011102

Flux financier

Flux financier : Re#u de ce partenaire

Montant du flux financier : -20696.84

Partenaire

Dénomination : Province de Luxembourg - DASH

Type d'organisation : Actions sociales Santé

Nature juridique : Organisation publique

Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé

Adresse : Square Albert 1er, 1

Code postal : 6700

Localité : ARLON

Téléphone : 063/21.27.11

Fax : 063/21.27.99

E-mail : das@province.luxembourg.be

Personne juridiquement responsable

Nom : CARRIER

Prénom : Jean-Marie

Téléphone : 084/31.22.66

E-mail : carrierjm@province.luxembourg.be

Fonction : Député provincial

Fonds

Fonds concerné : FSE

Projet FSE : X1011102

Flux financier

Flux financier : Pas de flux financier avec ce partenaire

Montant du flux financier : 0.00

Partenaire

Dénomination : FOREM

Type d'organisation : FOREM

Nature juridique : Organisation semi-publique

Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé

Adresse : Boulevard Tirou, 104

Code postal : 6000

Localité : CHARLEROI

Téléphone : 071/20.61.11

Fax : 071/20.63.06

E-mail : fonds.structurels@forem.be

Personne juridiquement responsable

Nom : MEAN

Prénom : Jean-Pierre

Téléphone : 071/20.61.11

E-mail : fonds.structurels@forem.be

Fonction : Administrateur délégué

Fonds

Fonds concerné : FSE

Projet FSE : X1011102

Flux financier

Flux financier : Pas de flux financier avec ce partenaire

Montant du flux financier : 0.00

Partenaire

Dénomination : Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation du Lux. b.

Type d'organisation : FOREM

Nature juridique : Organisation semi-publique

Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé

Adresse : Résidence Tivoli Rue des Déportés, 79 - Bte A3

Code postal : 6700

Localité : ARLON

Téléphone : 063/24.25.35

Fax : 063/24.25.36

E-mail : jocelyne.baily@csef-lux.be

Personne juridiquement responsable

Nom : HENNERICY

Prénom : Roger

Téléphone : 063/24.25.35

E-mail : jocelyne.baily@csef-lux.be

Fonction : Secrétaire

Fonds

Fonds concerné : FSE

Projet FSE : X1011102

Flux financier

Flux financier : Pas de flux financier avec ce partenaire

Montant du flux financier : 0.00

Partenaire

Dénomination : Office de la Naissance et de l'Enfance - ONE

Type d'organisation : ONE garde d'enfants
Nature juridique : Organisation semi-publique
Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé
Adresse : Chaussée de Charleroi, 95
Code postal : 1060
Localité : BRUXELLES
Téléphone : 02/542.12.11
Fax : 02/542.12.51
E-mail : info@one.be
Personne juridiquement responsable
Nom : PARMENTIER
Prénom : Benoît
Téléphone : 02/542.12.11
E-mail : info@one.be
Fonction : Administrateur général
Fonds
Fonds concerné : FSE
Projet FSE : X1011102
Flux financier
Flux financier : Pas de flux financier avec ce partenaire
Montant du flux financier : 0.00

Partenaire
Dénomination : IDELux
Type d'organisation : Autres (à préciser)
Nature juridique : Organisation semi-publique
Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé
Adresse : Drève de l'Arc-en-Ciel, 98
Code postal : 6700
Localité : ARLON
Téléphone : 063/23.18.11
Fax : 063/23.18.95
E-mail : marika.jacquet@idelux-aive.be
Personne juridiquement responsable
Nom : DELCOMMINETTE
Prénom : René
Téléphone : 063/23.18.11
E-mail : marika.jacquet@idelux-aive.be
Fonction : Directeur général
Fonds
Fonds concerné : FSE
Projet FSE : X1011102
Flux financier
Flux financier : Pas de flux financier avec ce partenaire
Montant du flux financier : 0.00

Partenaire
Dénomination : Administration communale de Bertogne
Type d'organisation : Administrations communales
Nature juridique : Organisation publique
Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé
Adresse : Bertogne, 1

Code postal : 6687
Localité : BERTOIGNE
Téléphone : 061/21.02.74
Fax :

E-mail : glaudechristian@hotmail.com

Personne juridiquement responsable

Nom : MOINET

Prénom : Bernard

Téléphone : 061/21.02.74

E-mail : glaudechristian@hotmail.com

Fonction : Bourgmestre

Fonds

Fonds concerné : FSE

Projet FSE : X1011102

Flux financier

Flux financier : Re#u de ce partenaire

Montant du flux financier : -39224.52

Partenaire

Dénomination : Administration communale de Durbuy

Type d'organisation : Administrations communales

Nature juridique : Organisation publique

Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé

Adresse : Grand'Rue, 24

Code postal : 6940

Localité : BARVAUX

Téléphone : 086/21.98.11

Fax : 086/21.98.38

E-mail : info@durbuy.be

Personne juridiquement responsable

Nom : BONTEMPS

Prénom : Philippe

Téléphone : 0477/82.96.30

E-mail : philippe.bontemps@durbuy.be

Fonction : Bourgmestre

Fonds

Fonds concerné : FSE

Projet FSE : X1011102

Flux financier

Flux financier : Pas de flux financier avec ce partenaire

Montant du flux financier : 0.00

Partenaire

Dénomination : Administration communale de Gouvy

Type d'organisation : Administrations communales

Nature juridique : Organisation publique

Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé

Adresse : Bovigny, 59

Code postal : 6671

Localité : GOUVY

Téléphone : 080/29.29.29

Fax : 080/29.29.39

E-mail : veronique.antoine@gouvvy.be

Personne juridiquement responsable

Nom : HUBERT

Prénom : André

Téléphone : 080/29.29.40

E-mail : andre.hubert@gouvvy.be

Fonction : Bourgmestre

Fonds

Fonds concerné : FSE

Projet FSE : X1011102

Flux financier

Flux financier : Re#u de ce partenaire

Montant du flux financier : -12818.67

Partenaire

Dénomination : Administration communale de Léglise

Type d'organisation : Administrations communales

Nature juridique : Organisation publique

Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé

Adresse : Rue du Chaudfour, 108

Code postal : 6860

Localité : LEGLISE

Téléphone : 063/43.00.00

Fax : 063/43.30.50

E-mail : anne.bauval@skynet.be

Personne juridiquement responsable

Nom : JACQUES

Prénom : Sophie

Téléphone : 0479/31.63.04

E-mail : anne.bauval@skynet.be

Fonction : Bourgmestre

Fonds

Fonds concerné : FSE

Projet FSE : X1011102

Flux financier

Flux financier : Re#u de ce partenaire

Montant du flux financier : -49985.58

Partenaire

Dénomination : La Pause Grenadine

Type d'organisation : ONE garde d'enfants

Nature juridique : Organisation publique

Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé

Adresse : Place de la Bastognette, 17

Code postal : 6600

Localité : BASTOGNE

Téléphone : 061/24 09 78

Fax :

E-mail : francoiselignian@hotmail.com

Personne juridiquement responsable

Nom : LEJEUNE

Prénom : Eric

Téléphone : 061/24.09.00
E-mail : e.lejeune@bastogne.be
Fonction : Echevin de l'Enfance

Fonds

Fonds concerné : FSE
Projet FSE : X1011102

Flux financier

Flux financier : Re#u de ce partenaire
Montant du flux financier : -15571.67

Partenaire

Dénomination : La Tarentelle
Type d'organisation : ONE garde d'enfants
Nature juridique : Asbl
Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé
Adresse : Grand'Rue, 14
Code postal : 6800
Localité : LIBRAMONT
Téléphone : 061/22.57.81
Fax : 061/22.57.81
E-mail : latarentellelib@skynet.be

Personne juridiquement responsable

Nom : BERNARD
Prénom : Dominique
Téléphone : 061/22.57.81
E-mail : latarentellelib@skynet.be
Fonction : Responsable

Fonds

Fonds concerné : FSE
Projet FSE : X1011102

Flux financier

Flux financier : Re#u de ce partenaire
Montant du flux financier : -11818.67

Partenaire

Dénomination : Administration communale de Paliseul
Type d'organisation : Administrations communales
Nature juridique : Organisation publique
Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé
Adresse : Grand'Place, 1
Code postal : 6850
Localité : PALISEUL
Téléphone : 061/27.59.50
Fax : 061/27.59.55
E-mail : commune@paliseul.be

Personne juridiquement responsable

Nom : HANNARD
Prénom : Jean-Paul
Téléphone : 061/27.59.50
E-mail : jphannard@gmail.com
Fonction : Bourgmestre

Fonds

Fonds concerné : FSE

Projet FSE : X1011102

Flux financier

Flux financier : Pas de flux financier avec ce partenaire

Montant du flux financier : 0.00

2. Description des modalités de fonctionnement et gestion financière

Le partenariat sera porté par 3 comités :

1. D'accompagnement (tous les partenaires, organe décisionnel du partenariat)
2. Technique (partenaires fondateurs d'EQUAL : Promemploi (chef de file/coordonateur), Province de Luxembourg, FOREM, CSEF, ONE, IDELux, responsable de la mise en œuvre du projet)
3. De suivi (Milieux d'accueil partenaires).

Sauf contrordre, le chef de file du portefeuille (l'ASBL Promemploi) en sera également le responsable financier.

Il assurera la coordination du projet et sera le garant de la cohérence des activités mises en œuvre et du respect du cadre logique établi.

Grâce à l'intégration du projet "Une ardeur d'enfance pour toutes et tous" au sein du portefeuille provincial dit « la Marguerite », nous pourrions développer des synergies avec d'autres porteurs de projets éligibles ou non au FSE/FEDER en vue d'accroître l'employabilité en province de Luxembourg.

6. Description des processus de suivi et d'évaluation prévus

1. Composition du comité d'accompagnement

Partenaire

Dénomination : ASBL Promemploi

Type d'organisation : Autres (à préciser)

Nature juridique : Asbl

Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé

Adresse : Rue des Déportés, 140

Code postal : 6700

Localité : ARLON

Téléphone : 063/24.25.22

Fax : 063/24.25.29

E-mail : sylvie.lefebvre@promemploi.be

Personne juridiquement responsable

Nom : DORY

Prénom : Anne-Marie

Téléphone : 063/24.22.60

E-mail : anne-marie.dory@fgtb.be

Fonction : Présidente

Partenaire

Dénomination : Province de Luxembourg - DASH

Type d'organisation : Actions sociales Santé

Nature juridique : Organisation publique

Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé

Adresse : Square Albert 1er, 1

Code postal : 6700

Localité : ARLON

Téléphone : 063/21.27.11

Fax : 063/21.27.99

E-mail : das@province.luxembourg.be

Personne juridiquement responsable

Nom : CARRIER
Prénom : Jean-Marie
Téléphone : 084/31.22.66
E-mail : carrierjm@province.luxembourg.be
Fonction : Député provincial

Partenaire

Dénomination : FOREM
Type d'organisation : FOREM
Nature juridique : Organisation semi-publique
Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé
Adresse : Boulevard Tirou, 104
Code postal : 6000
Localité : CHARLEROI
Téléphone : 071/20.61.11
Fax : 071/20.63.06
E-mail : fonds.structurels@forem.be

Personne juridiquement responsable

Nom : MEAN
Prénom : Jean-Pierre
Téléphone : 071/20.61.11
E-mail : fonds.structurels@forem.be
Fonction : Administrateur délégué

Partenaire

Dénomination : Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation du Lux. b.
Type d'organisation : FOREM
Nature juridique : Organisation semi-publique
Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé
Adresse : Résidence TivoliRue des Déportés, 79 - Bte A3
Code postal : 6700
Localité : ARLON
Téléphone : 063/24.25.35
Fax : 063/24.25.36
E-mail : jocelyne.baily@csef-lux.be

Personne juridiquement responsable

Nom : HENNERICY
Prénom : Roger
Téléphone : 063/24.25.35
E-mail : jocelyne.baily@csef-lux.be
Fonction : Secrétaire

Partenaire

Dénomination : Office de la Naissance et de l'Enfance - ONE
Type d'organisation : ONE garde d'enfants
Nature juridique : Organisation semi-publique
Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé
Adresse : Chaussée de Charleroi, 95
Code postal : 1060
Localité : BRUXELLES
Téléphone : 02/542.12.11
Fax : 02/542.12.51
E-mail : info@one.be

Personne juridiquement responsable

Nom : PARMENTIER
Prénom : Benoît
Téléphone : 02/542.12.11
E-mail : info@one.be
Fonction : Administrateur général

Partenaire

Dénomination : IDELux
Type d'organisation : Autres (à préciser)
Nature juridique : Organisation semi-publique
Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé
Adresse : Drève de l'Arc-en-Ciel, 98
Code postal : 6700
Localité : ARLON
Téléphone : 063/23.18.11
Fax : 063/23.18.95
E-mail : marika.jacquet@idelux-aive.be

Personne juridiquement responsable

Nom : DELCOMMINETTE
Prénom : René
Téléphone : 063/23.18.11
E-mail : marika.jacquet@idelux-aive.be
Fonction : Directeur général

Partenaire

Dénomination : Administration communale de Bertogne
Type d'organisation : Administrations communales
Nature juridique : Organisation publique
Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé
Adresse : Grand'Rue, 1
Code postal : 6687
Localité : BERTOIGNE
Téléphone : 061/21.61.09
Fax : 061/20.65.51
E-mail : info@bertogne.be

Personne juridiquement responsable

Nom : MOINET
Prénom : Bernard
Téléphone : 061/21.61.09
E-mail : glaudechristian@hotmail.com
Fonction : Bourgmestre

Partenaire

Dénomination : Administration communale de Durbuy
Type d'organisation : Administrations communales
Nature juridique : Organisation publique
Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé
Adresse : Grand'Rue, 24
Code postal : 6940
Localité : BARVAUX
Téléphone : 086/21.98.11
Fax : 086/21.98.38
E-mail : info@durbuy.be

Personne juridiquement responsable

Nom : BONTEMPS
Prénom : Philippe
Téléphone : 0477/82.96.30
E-mail : philippe.bontemps@durbuy.be
Fonction : Bourgmestre

Partenaire

Dénomination : Administration communale de Gouvy
Type d'organisation : Administrations communales
Nature juridique : Organisation publique
Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé
Adresse : Bovigny, 59
Code postal : 6671

Localité : GOUVY
Téléphone : 080/29.29.29
Fax : 080/29.29.39
E-mail : veronique.antoine@gouvvy.be
Personne juridiquement responsable
Nom : HUBERT
Prénom : André
Téléphone : 080/29.29.40
E-mail : andre.hubert@gouvvy.be
Fonction : Bourgmestre

Partenaire

Dénomination : Administration communale de Léglise
Type d'organisation : Administrations communales
Nature juridique : Organisation publique
Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé
Adresse : Rue du Chaudfour, 108
Code postal : 6860
Localité : LEGLISE
Téléphone : 063/43.00.00
Fax : 063/43.30.50
E-mail : anne.bauval@skynet.be
Personne juridiquement responsable
Nom : JACQUES
Prénom : Sophie
Téléphone : 0479/31.63.04
E-mail : anne.bauval@skynet.be
Fonction : Bourgmestre

Partenaire

Dénomination : La Pause Grenadine
Type d'organisation : ONE garde d'enfants
Nature juridique : Organisation publique
Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé
Adresse : Rue des jardins, 56S
Code postal : 6600
Localité : BASTOGNE
Téléphone : 061/24.09.78
Fax :
E-mail : francoiselignian@hotmail.com
Personne juridiquement responsable
Nom : LEJEUNE
Prénom : Eric
Téléphone : 061/24.09.00
E-mail : e.lejeune@bastogne.be
Fonction : Echevin de l'Enfance

Partenaire

Dénomination : La Tarentelle
Type d'organisation : ONE garde d'enfants
Nature juridique : Asbl
Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé
Adresse : Grand'Rue, 14
Code postal : 6800
Localité : LIBRAMONT
Téléphone : 061/22.57.81
Fax : 061/22.57.81
E-mail : latarentellelib@skynet.be
Personne juridiquement responsable
Nom : BERNARD
Prénom : Dominique

Téléphone : 061/22.57.81
E-mail : latarentellelib@skynet.be
Fonction : Responsable

Partenaire

Dénomination : Administration communale de Paliseul
Type d'organisation : Administrations communales
Nature juridique : Organisation publique
Type de partenaire (cadre partenarial) : Partenaire désigné et/ou partenaire agréé associé
Adresse : Grand'Place, 1
Code postal : 6850
Localité : PALISEUL
Téléphone : 061/27.59.50
Fax : 061/27.59.55
E-mail : commune@paliseul.be

Personne juridiquement responsable

Nom : HANNARD
Prénom : Jean-Paul
Téléphone : 061/27.59.55
E-mail : jphannard@gmail.com
Fonction : Bourgmestre

2. Description des processus de suivi et d'évaluation prévu

Nous optons pour un suivi en interne et une autoévaluation. Nous pourrions pour ce faire bénéficier du support méthodologique prévu dans le cadre du projet FSE "La marguerite" du CSEF du Luxembourg belge. Nous pourrions également nous appuyer sur l'expérience acquise lors d'EQUAL et sur tout ce que nous a appris notre évaluateur externe d'alors.

Il s'agira notamment de veiller à ce que ce suivi et cette autoévaluation comporte une dimension de genre. Nous nous référerons pour ce faire au guide pratique pour les projets FSE "Egalité des femmes et des hommes et approche de genre".

Le portefeuille comportera différents lieux de réalisation du suivi et de l'autoévaluation : ses comités d'accompagnement, technique et de suivi.

Suivi et autoévaluation devront s'appuyer sur le cadre logique du projet et notamment sur les indicateurs proposés.

Le suivi et l'autoévaluation seront coordonnés par le chef de file du portefeuille qui s'appuiera pour ce faire sur ses partenaires. Ceux-ci seront notamment responsables de la mesure régulière des indicateurs.

Notre outil de référence sera ici le "guide d'autoévaluation à l'usage des PDD EQUAL".

7. Effet sur l'égalité des chances Hommes/femmes

Comment intégrez-vous la perspective du genre dans la planification et la mise en œuvre du projet ?

Comme déjà évoqué précédemment, notre approche de la question de l'égalité des chances hommes/femmes est à la fois transversale et spécifique puisqu'elle vise à lever le frein à l'accès des mères et des pères à l'emploi ou à la formation que constituent les problèmes de garde des enfants. Nous savons que celle-ci repose principalement sur les femmes, qu'elles travaillent à temps partiel, à temps plein ou pas du tout!

Notre action est donc spécifique en ce sens qu'elle vise à favoriser l'emploi féminin, à faciliter l'accès des femmes au marché de l'emploi et de la formation en renforçant l'offre de places d'accueil ou l'élargissement des modalités d'accueil pour une meilleure réponse aux besoins encore

insuffisamment rencontrés.

Notre action se doit aussi d'être spécifique en promouvant l'image d'un secteur professionnel ouvert ... aux hommes ! En effet, le secteur de l'accueil est devenu un ghetto féminin. Si le projet peut avoir un effet bénéfique sur l'emploi par la création de postes de travail dans des milieux d'accueil à créer ou l'élargissement de milieux d'accueil existants, il devra sensibiliser à des recrutements briseurs de stéréotypes (dont celui qui réserve aux femmes les métiers de l'accueil des enfants, en vertu d'une sorte de prédisposition qu'elles auraient à s'occuper des petits enfants des autres; c'est le même stéréotype qui explique que longtemps, aucune formation spécifique n'a été requise pour accueillir des enfants à son domicile, cette activité étant étroitement associée à la vie de famille : être ou avoir été maman suffisait pour s'occuper des enfants des autres).

Notre action est également transversale dans la mesure où il est prévu que les questions de genre balayent l'ensemble du projet et s'inscrivent dans toutes ses dimensions. Cela nécessitera un "gender and training consulting" afin d'identifier les activités de sensibilisation et de formation pertinentes. Le service Egalité des Chances de la Province de Luxembourg, partenaire de longue date, pourra nous soutenir et nous guider dans cette tâche.

Notre projet ne limite d'ailleurs pas les questions d'égalité des chances à la seule perspective de genre : notre cadre logique est en effet traversé par 3 préoccupations transversales :

1. L'égalité des chances entre les enfants valides et les enfants porteurs d'un handicap en matière d'accès à un accueil de qualité répondant à leurs besoins et à ceux de leurs parents
2. La mixité à l'intérieur du secteur de l'accueil (= favoriser l'intérêt des hommes pour les métiers de l'accueil de l'enfance) et le partage équitable des responsabilités et des tâches liées à l'éducation des enfants entre les partenaires (père et mère dans les familles "classiques")
3. La valorisation des compétences des travailleurs du secteur et la mise en lumière des compétences nécessaires pour accueillir, de manière professionnelle, des enfants (Validation des Acquis de l'Expérience).

1. L'égalité des chances entre enfants valides et moins valides sera travaillée en réseau. L'exploration de cette thématique s'appuiera sur les outils disponibles (AWIPH, Cap 48, ...) collectés par le réseau. A côté des projets structurants déjà axés sur cette problématique (cf. supra), les activités spécifiques à mener seront décidées par le partenariat.

2. La mixité à l'intérieur du secteur de l'accueil (= favoriser l'intérêt des hommes pour les métiers de l'accueil de l'enfance) et le partage équitable des responsabilités et des tâches liées à l'éducation des enfants entre le père et la mère seront travaillées sous la houlette d'un expert en matière de genre (le service Egalité des Chances de la Province de Luxembourg ?), avec lequel nous souhaitons préciser la stratégie et les actions concrètes à mettre en place. Nous avons d'ores et déjà commandé un bilan "genre" des activités menées jusqu'ici afin de bénéficier de recommandations pour une meilleure prise en considération des questions d'égalité des chances hommes-femmes dans des projets orientés "accueil de l'enfance". Il en ressort que notre projet pourrait gagner en efficacité en combinant des actions positives en faveur des hommes (lors des recrutements par exemple) et des actions de sensibilisation aux questions de genre avec pour destinataires les hommes, les femmes, les parents, les opérateurs de formation, les pouvoirs publics, les entreprises, les organismes de référence (ONE, AWIPH, ...). Les milieux d'accueil devront bénéficier d'une attention particulière, étant à la fois des lieux de reproduction de stéréotypes (ex. des jouets sexués, les poupées pour les filles et les autos pour les garçons) mais aussi des lieux - potentiels ou déjà effectifs, nous l'espérons - d'éducation à la diversité et à l'égalité des chances.

3. La valorisation des compétences des travailleurs du secteur et la mise en lumière des compétences nécessaires pour accueillir, de manière professionnelle, des enfants (Validation des Acquis de l'Expérience) s'appuieront sur les travaux du Consortium de Validation des Compétences. Il s'agira notamment d'étudier, avec les personnes ou institutions ressources requises, la possibilité d'introduire un ou plusieurs métiers de l'accueil de l'enfance dans le programme du Consortium, et ce afin de favoriser la mobilité horizontale et verticale au sein du secteur. Nous pensons particulièrement au métier d'accueillant-e d'enfants autonome ou conventionné-e, qui souffre d'un statut partiel bloquant la reconnaissance de l'expérience acquise lors de l'exercice de ce métier.

Nous pensons en outre que cette approche par les compétences (acquises ou requises) est de

nature à améliorer la reconnaissance socioprofessionnelle des travailleurs/euses du secteur de l'accueil, l'image de marque du secteur et donc son attractivité auprès des hommes.

Les activités prévues garantissent-elles une participation et une chance de réussite égalitaires des hommes et des femmes ?

L'effort doit donc porter ici sur une sensibilisation des hommes à l'exercice de métiers relatifs à l'éducation des enfants et à une sensibilisation des employeurs du secteur à une ouverture de leurs structures à des hommes (offres d'emploi explicitement mixtes, masculinisation du vocabulaire, introduire la réflexion sur le genre au sein des équipes, ...).

Reste que si l'action favorise les femmes puisqu'elles souffrent davantage que les hommes de difficultés de garde d'enfants (ce sont elles qui renoncent à travailler, ou à se former, ou diminuent leurs temps de travail pour pouvoir assurer la garde des enfants), elle a THEORIQUEMENT le même pouvoir sur les hommes. Théoriquement seulement, parce que dans la pratique, même l'accueil des enfants reste une affaire de femmes. Il faut donc être vigilant afin de ne pas renforcer, "bétonner" les rôles et les stéréotypes : si pères et mères travaillent tous deux, grâce notamment à une offre d'accueil adaptée, ce sont encore trop souvent les mères qui cumulent travail professionnel, éducation des enfants (en ce compris les relations avec le milieu d'accueil, y conduire et y rechercher les enfants) et tâches ménagères. Un projet comme le nôtre doit donc impérativement s'accompagner d'actions spécifiques ou positives visant l'implication des pères dans l'accueil et l'éducation de leurs enfants.

A quels instruments le projet fera-t-il appel (ou mettra-t-il au point) pour réaliser l'intégration genre ?

Le projet fera appel à un "gender and training consulting" (du service "Egalité des Chances" de la Province de Luxembourg, par exemple) afin de déterminer avec plus de précisions les instruments nécessaires et accessibles.

Il pourra déjà s'appuyer sur les recommandations formulées par des experts lors du bilan "genre" de nos activités précédentes (voir point 2 ci-dessus) :

- inscrire les concepts de genre et de diversité à l'agenda des réunions partenariales
- veiller à mener une évaluation continue qui mesure régulièrement l'impact des activités réalisées sur les différentes composantes de notre public cible : les pères/les mères, les travailleurs/les travailleuses, les enfants valides/les enfants porteurs d'un handicap

Enfin, les milieux d'accueil partenaires ou qui verront le jour dans le cadre du présent projet pourront, sur base volontaire, utiliser le guide "Participation des parents - les pères sont également concernés" élaboré dans le cadre du projet FSE EQUAL "ECCE AMA! Childcare in learning networks" auquel Promemploi a été associé dans le cadre de l'Accord de Coopération transnationale EQUAL 2 "Improving childcare".

Comment les pratiques en matière d'intégration du genre seront-elles évaluées et diffusées ?

Comme expliqué au point 6 "Description des processus de suivi et d'évaluation prévus", la dimension de genre doit faire partie intégrante du suivi et de l'autoévaluation du projet. Toutes les mesures de nos indicateurs devront comporter une ventilation homme/femme, âge, niveau de qualification, statut, appartenance à des groupes vulnérables.

Enfin, répétons-le, nous aurons la chance de compter dans le portefeuille 11 milieux d'accueil qui constituent autant de lieux d'éducation possibles à la diversité et à l'égalité des chances : le personnel éducatif possède en effet un fort potentiel de soutien et d'aide à offrir aux jeunes pères et mères dans l'éducation de leurs enfants. Les milieux d'accueil sont donc un formidable outil potentiel de mainstreaming de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et entre tous les enfants. D'où l'absolue nécessité d'une sensibilisation et d'une formation de ce personnel aux concepts de genre et de diversité.

La diffusion des bonnes pratiques peut se réaliser via les Comités d'accompagnement, technique et de suivi du projet, ainsi que lors des 3 séminaires de mainstreaming prévus. Elle peut aussi se réaliser via le réseau des partenaires et les réseaux dont ces partenaires font partie. La Marguerite déjà évoquée est une voie complémentaire de diffusion des bonnes pratiques vers un réseau dévolu aux questions d'employabilité.

8. Budget, plan de financement et estimation des coûts pour le programme d'action par année

1. Dépenses

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Coûts indirects (attention si pas en coûts directs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Coûts de production	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais généraux liés directement à l'action	0,00	0,00	65 566,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Coûts de consommation et d'équipements en lien direct avec l'action	0,00	0,00	579,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de personnel pédagogique, administratif et de coordination	0,00	46 976,38	188 250,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de Stagiaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

2. Recettes et autres contributions

Autorité subsidiaire	Matières	Type	Sous-type	Description	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Autres Publics	Autres publics : provinces	Mise à disposition de personnel	convention		0,00	0,00	32 569,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gouvernement wallon	RW : APE (ex prime, ACS, FBIE)	Intervention de traitement	PRC		0,00	22 157,27	36 799,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gouvernement de la Communauté Française	CF : ONE	Intervention de traitement	subvention organique		0,00	0,00	21 872,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres Publics	Autres publics	Intervention de	subvention facultative		0,00	1 901,45	35 957,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	:	fonctionnement									
	Communes	des									
	-	traitement									
	viles										

3. Equilibre financier général

Dépenses	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Coûts indirects (attention si pas en coûts directs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Coûts de production	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais généraux liés directement à l'action	0,00	0,00	65 566,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 566,43
Coûts de consommation et d'équipements en lien direct avec l'action	0,00	0,00	579,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	579,64
Frais de personnel pédagogique, administratif et de coordination	0,00	46 976,38	188 250,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 226,89
Frais de Stagiaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	46 976,38	254 396,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	301 372,96

Sources de financement	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Pouvoirs publics belges	0,00	24 058,72	127 198,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 257,01
Privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds social européen	0,00	22 917,66	127 198,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 115,95

4. Autres financements de l'organisme non liés au FSE

Sans objet à ce jour.

9. Plus-value du financement FSE

Aspects qualitatifs

La plus value qualitative du financement FSE consiste en la production d'une impulsion décisive. C'est le cas pour la plupart des projets structurants déposés dans ce portefeuille, qui s'appuieront sur le contexte favorable créé par le portefeuille et le financement FSE pour se déployer.

Le financement FSE permet de prendre en charge des coûts "hors normes", non éligibles dans des politiques nationales classiques, mais qui sont essentiels pour l'atteinte de certains résultats. Nous pensons par exemple au rôle de facilitateur en matière de création de places d'accueil à jouer par la coordination du partenariat, rôle sur lequel s'appuiera le projet "Une ardeur d'enfance pour toutes et tous". C'est là typiquement un poste pour lequel aucun subventionnement public classique n'est prévu ou accessible, mais qui permet de "booster" l'atteinte des résultats d'un projet comme le nôtre. Son financement par le FSE est donc particulièrement précieux. Nous pensons aussi aux modalités d'accueil atypique telles que l'accueil flexible, l'accueil occasionnel, l'accueil d'urgence ou des enfants porteurs d'un handicap qui ne sont pas ou peu subventionnables par l'ONE vu la réglementation en vigueur à ce jour.

En outre, le financement FSE permet de mener des expériences pilotes, poste pour lequel il n'est pas aisé de trouver des financements publics nationaux. Ce sera le cas pour certains projets structurants qui envisagent de tester des réponses à des besoins de terrain non rencontrés (en matière d'intégration d'enfants porteurs d'un handicap, objectif transversal) ou pour la question de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à l'intérieur du secteur de l'accueil de l'enfance.

Enfin, le financement FSE a ceci de précieux qu'il supporte la création même du portefeuille, et donc la mise en œuvre des principes de transversalité, inclusivité et partenariat qui sont en eux-mêmes des plus values : mettre en réseau, favoriser les interactions, les collaborations, les synergies. Le financement du cadre est en effet aussi indispensable que le financement des actions que ce cadre permet.

Aspects quantitatifs

Cette plus value quantitative réside principalement dans l'effet multiplicateur déjà évoqué : très concrètement, le financement FSE permet de faire 2 fois plus, ou 2 fois mieux, ou 2 fois plus longtemps; ce financement s'ajoutant à des CPN dans un rapport de 50%/50% (en règle générale). Cela se traduit sur le terrain par un renforcement du personnel d'accueil ou d'encadrement, un accroissement de la capacité d'accueil, un élargissement des plages horaires d'accueil, un aménagement ad hoc des locaux d'accueil, ...

10. Cadre logique

Objectifs généraux

Logique d'intervention

Quels sont les objectifs généraux d'ensemble auxquels l'action va contribuer ?

Répondre aux besoins du terrain en matière d'accueil de l'enfance en province de Luxembourg

Indicateurs objectivement vérifiables

Quels sont les indicateurs-clefs liés à ces objectifs généraux ?

- Nbre projets structurants accompagnés et menés à terme : 7
- Nbre places accueil (a)typiques créées : 83

- Capacité accueil cumulée : 135
- Nbre enfants accueillis : 270
- Nbre enfants FSE accueillis : 68
- Degré satisfaction promoteurs et utilisateurs des places, avec ventilation H/F, âge, niveau qualification, statut, appartenance groupes vulnérables : à mesurer
- Nbre emplois durables créés : 21
- Nbre journées présence enfants handicapés réalisées : à mesurer
- % de milieux d'accueil contactés inscrits sur le portail « accueildesenfants » : 70%
- Degré de satisfaction des milieux d'accueil inscrits sur le portail « accueildesenfants » : à mesurer

Sources et moyens de vérification

Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?

Statistiques Promemploi
 Rapports d'activités
 PV de réunion
 Statistiques ONE
 Evaluations
 Portail accueil des enfants
 Enquêtes de satisfaction

Objectif spécifique

Logique d'intervention

Quel objectif spécifique l'action doit-elle atteindre comme contribution aux objectifs globaux ?

L'offre d'accueil est mieux adaptée aux besoins du terrain

Indicateurs objectivement vérifiables

Quel objectif spécifique l'action doit-elle atteindre comme contribution aux objectifs globaux ?

- Nbre projets structurants accompagnés et menés à terme : 7
- Nbre places accueil (a)typiques créées : 83
- Capacité accueil cumulée : 135
- Nbre enfants accueillis : 270
- Nbre enfants FSE accueillis : 68
- Degré satisfaction promoteurs et utilisateurs des places, avec ventilation H/F, âge, niveau qualification, statut, appartenance groupes vulnérables : à mesurer
- Nbre emplois durables créés : 21
- Nbre journées présence enfants handicapés réalisées : à mesurer
- % de milieux d'accueil contactés inscrits sur le portail « accueildesenfants » : 70%
- Degré de satisfaction des milieux d'accueil inscrits sur le portail « accueildesenfants » : à mesurer

Sources et moyens de vérification

Quelles sources d'information existent et peuvent être rassemblées ?

Quelles sont les méthodes pour obtenir ces informations ?

Statistiques Promemploi
 Rapports d'activités
 PV de réunion
 Statistiques ONE
 Evaluations
 Portail accueil des enfants
 Enquêtes de satisfaction

Hypothèses

Quels facteurs et conditions hors de la responsabilité du Bénéficiaire sont-elles nécessaires pour atteindre cet objectif ? (Conditions externes) ?

Quels sont les risques à prendre en considération ?

Il existe une volonté politique d'adapter l'offre d'accueil

Le contexte est favorable à cette adaptation de l'offre et particulièrement en matière de financement

Résultats attendus

Logique d'intervention

Les résultats sont les réalisations qui vont permettre l'obtention de l'objectif spécifique.

Quels sont les résultats attendus ?

1. Le processus de création/extension de places d'accueil typiques et atypiques est facilité
2. Les solutions d'accueil pour les besoins (a)typiques sont augmentées
3. L'offre d'accueil est plus visible pour le grand public
4. La conciliation vie familiale / vie professionnelle des familles concernées est facilitée
5. Des emplois durables ont été créés
6. L'égalité des chances entre enfants valides et enfants porteurs de handicap a été renforcée

Indicateurs objectivement vérifiables

Quels indicateurs permettent de vérifier et de mesurer que l'action atteint les résultats attendus ?

- Nbre projets structurants accompagnés et menés à terme : 7
- Nbre places accueil (a)typiques créées : 83
- Capacité accueil cumulée : 135
- Nbre enfants accueillis : 270
- Nbre enfants FSE accueillis : 68
- Degré satisfaction promoteurs et utilisateurs des places, avec ventilation H/F, âge, niveau qualification, statut, appartenance groupes vulnérables : à mesurer
- Nbre emplois durables créés : 21
- Nbre journées présence enfants handicapés réalisées : à mesurer
- % de milieux d'accueil contactés inscrits sur le portail « accueildesenfants » : 70%
- Degré de satisfaction des milieux d'accueil inscrits sur le portail « accueildesenfants » : à mesurer

Sources et moyens de vérification

Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?

Statistiques Promemploi
Rapports d'activités
PV de réunion
Statistiques ONE
Evaluations
Portail accueil des enfants
Enquêtes de satisfaction

Hypothèses

Quels conditions externes doivent être réalisées pour obtenir les résultats attendus dans le temps escompté ?

Il existe une volonté politique d'adapter l'offre d'accueil

Le contexte est favorable à cette adaptation de l'offre et particulièrement en matière de financement

Activités à développer

Logique d'intervention

Quelles sont les activités-clefs à mettre en œuvre, et dans quel ordre, afin de produire les résultats attendus ?

Chef de file du portefeuille : assurer l'animation et la gestion du portefeuille, mener des activités d'observation, d'expertise et d'animation des projets structurants inscrits au sein du portefeuille

Partenaires porteurs de projets structurants : préparer, assurer et évaluer l'accueil d'enfants de 0 à 3 ans

Moyens

Quels moyens sont requis pour mettre en œuvre ces activités, par exemple personnel, matériel, formation, études, fournitures, installations opérationnelles, etc. ?

- Equipe ASBL Promemploi
- Personnel administrations communales, CPAS et milieux d'accueil partenaires
- expertise AWIPH
- expertise ONE
- formations à l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap
- personnel d'accueil des enfants de 0 à 3 ans, personnel d'entretien, de cuisine, travailleurs/euses médico-social-e-s et de direction des milieux d'accueil

Sources et moyens de vérification

Quelles sont les sources d'information sur le déroulement de l'action ?

Coûts

Quels sont les coûts de l'action ? leur nature ? (Détail dans le budget de l'action)

Ressources humaines : ASBL Promemploi, personnel administrations communales, CPAS et milieux d'accueil partenaires, expertise AWIPH, expertise ONE, personnel d'accueil des enfants de 0 à 3 ans, personnel d'entretien, de cuisine, travailleurs/euses médico-social-e-s et de direction des milieux d'accueil, Province, Région wallonne : 235226.88 €

Budget actions directes : 66146.43 €

Hypothèses

Quelles préconditions sont reprises avant que l'action commence ?

Quelles conditions hors du contrôle direct du Bénéficiaire doivent être réalisées pour la mise en œuvre des activités prévues ?

Il existe une volonté politique d'adapter l'offre d'accueil

Le contexte est favorable à cette adaptation de l'offre et particulièrement en matière de financement

